

LPPR : LA RÉVOLTE GRONDE DANS L'ESR...

Le 1er février 2020, le gouvernement annonce la mise en place d'une « Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche » (LPPR). Loin de développer la recherche, il va la précariser et fragiliser ses personnels. Ceux-ci/celles-ci s'organisent et se mobilisent.

Depuis plus de 10 ans, l'organisation et le financement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) ont subi de profondes transformations. Les effets délétères se font durement sentir : sous-financement, effondrement des recrutements de fonctionnaires et développement de la précarité, mise en concurrence des personnels et des établissements. Alors qu'il est répété que la recherche est essentielle pour le développement, la France investit peu dans l'ESR et reste toujours très loin de l'objectif des 3 % du PIB consacrés à la recherche.

Le gouvernement propose d'aller encore plus loin dans la dérégulation de l'ESR. Il envisage plusieurs choses.

Au niveau des rémunérations et des carrières, 118 millions d'euros seraient débloqués, essentiellement sous forme de primes limitées à certains personnels. Pas de revalorisation des carrières en cohérence avec les qualifications et les missions ; des miettes par rapport aux pertes dues au gel du point d'indice (15 % depuis 2000) et aux économies faites sur le dos des pensionné-es si la réforme des retraites passait (environ 2,5 milliards par an !).

Du côté financement de la recherche, tout sera concentré sur les établissements, laboratoires et chercheur-ses réputés « excellents ». Au lieu de redonner des moyens pérennes (budgets récurrents et personnels statutaires) aux organismes et aux universités, il est prévu de renforcer les appels à projet via l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Seuls des projets de courte durée (3 à 4 ans) sont ainsi financés. Les liens entre recherche publique et industrie seraient renfor-

cés par des dispositifs de recherche partenariale (seule « l'innovation » compte). Loin des besoins de la recherche fondamentale, la recherche financée sur projets reste prioritaire.

Du côté statutaire, le ministre souhaite institutionnaliser les emplois précaires, avec la création des « chaires juniors », des CDI de « missions » (s'arrêtant à la fin du projet)...

Le gouvernement n'envisage pas ou très peu de créations de postes statutaires.

La LPPR développe la précarité et entraîne la disparition du statut des personnels et la remise

en cause des libertés académiques.

Mais la colère des personnels est vive. Une coordination nationale intégrant les syndicats s'est réunie début février.



LA RECHERCHE MALADE DU FINANCEMENT PAR PROJET, L'EXEMPLE DU CORONAVIRUS

Un chercheur du CNRS : « énormément de temps a été perdu entre 2003 et aujourd'hui pour trouver des médicaments. En 2006, l'intérêt pour le SARS-CoV avait disparu ; on ignorait s'il allait revenir. Nous avons alors eu du mal à financer nos recherches. L'Europe s'est dégagée de ces grands projets d'anticipation au nom de la satisfaction du contribuable. Désormais, quand un virus émerge, on demande aux chercheurs de se mobiliser en urgence et de trouver une solution pour le lendemain. Or, la science ne marche pas comme cela. Cela prend du temps et de la réflexion. »

L'intersyndicale CGT, FSU, FO, SUD, faisant le lien entre réforme des retraites et LPPR, a appelé à « l'arrêt de l'université et de la recherche à compter du 5 mars ». Cette journée a été un vrai succès avec près de 20 000 manifestant-es à Paris. La seconde coordination nationale a réuni près de 500 personnes à Nanterre les 6 et 7 mars, représentant près de 10 000 collègues. Elle appelait à construire, amplifier et élargir la grève dès le 9 mars, en organisant partout des assemblées générales. Des établissements comme Paris 8 avaient décidé de reconduire la grève.

L'épidémie Covid-19 impose la fermeture des établissements pour limiter la contagion. Mais gageons que la mobilisation reprendra. La communauté, avec ses organisations, refuse la LPPR. Le gouvernement veut une loi élitiste et sélective. Jusqu'à quand va-t-il rester sourd ?